



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-NEUVIÈME SESSION

#### RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

#### POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV avec des contributions  
du Président et du Vice-Président du Comité)*

### 1. Introduction

- [1] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité»)<sup>1</sup> est un organe subsidiaire de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) qui élabore, suit et supervise un programme intégré visant à faciliter l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la CMP. En outre, il renforce les capacités phytosanitaires des parties contractantes.
- [2] Des ressources sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités sont élaborées par des experts, sous l'égide du secrétariat de la CIPV (ci-après «le secrétariat») et sous la supervision du Comité. Les guides et les supports de formation de la CIPV sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques définis par la communauté de la CIPV et sont élaborés en tenant compte des priorités énoncées dans la Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités ainsi que des procédures définies par le Comité. Les principales modifications apportées à la liste susmentionnée<sup>2</sup> sont présentées au titre du **point 9.2.1 de l'ordre du jour**.
- [3] Le présent document de séance donne un aperçu des activités menées et des résultats obtenus en 2024 dans le domaine de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

### 2. Gouvernance

#### 2.1. Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030

- [4] Le Comité joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Il assure le contrôle de quatre des huit éléments du Programme de développement:
- harmonisation de l'échange électronique de données;
  - gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide;

---

<sup>1</sup> Page web du Comité: <https://www.ippc.int/fr/commission/capacity-development-committee/> (en anglais).

<sup>2</sup> Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list> (en anglais).

- renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles;
- élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces.

[5] Des rapports détaillés sur les activités menées au regard de ces quatre éléments sont présentés au titre du **point 12 de l'ordre du jour**.

## 2.2. Réunions du Comité – mai et novembre 2024

[6] **En mai 2024**, le Comité s'est réuni à Rome (Italie) pour examiner les décisions émanant de la 18<sup>e</sup> session de la CMP (2024) ayant une incidence sur son plan de travail, les moyens de donner suite à ces décisions ainsi que des questions de mise en œuvre d'ordre général. Il est convenu qu'il fallait renforcer les ressources financières et humaines allouées aux activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités et a suggéré que, lors des ateliers régionaux de la CIPV, des séances soient consacrées à la définition des problèmes touchant la mise en œuvre et à la collecte de retours d'information auprès des parties contractantes. Cette suggestion devrait être réaffirmée dans le contexte des comités d'organisation régionaux en vue d'être appliquée en 2025 dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes lancé par la CIPV sur les normes et leur mise en œuvre.

[7] Le Comité a également donné aux autres unités du secrétariat, l'Unité chargée de l'établissement des normes et l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui, une occasion de lui rendre compte de l'avancement de leurs activités. Il s'est aussi penché sur la façon dont améliorer la collaboration avec le Comité des normes. Parmi les autres sujets importants évoqués pendant la réunion, on peut citer les guides et les supports publiés récemment et ceux en cours d'élaboration qui sont axés sur les programmes de formation à la santé des végétaux, ainsi que les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat et les évaluations de la capacité phytosanitaire (ECP) réalisées en 2023.

[8] Le Comité invite généralement quelques organisations partenaires de la CIPV à assister à sa réunion de mai en qualité d'observateurs. La Commission européenne, le Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement (COLEAD) et le secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (SDTF) ont été invités à partager leur expérience et à échanger sur leurs activités dans les domaines de compétence du Comité. Ce dernier apprécie la présence d'observateurs, car elle offre une occasion d'aborder la collaboration et les synergies avec les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités de la CIPV.

[9] Lors de sa réunion tenue en mai 2024, le Comité a dissous certaines de ses équipes qui avaient rempli leur mission, à savoir:

- l'Équipe chargée de l'élaboration du guide pour la participation aux sessions de la CMP<sup>3</sup>, suite à la publication du guide;
- l'Équipe chargée de la présentation de thèmes relatifs à la mise en œuvre, qui a révisé et simplifié les formulaires pour la soumission de ressources de mise en œuvre ainsi que le formulaire pour la soumission de thèmes intéressant l'Observatoire de la CIPV. Les révisions proposées ont été approuvées par le Comité en mai 2024 et la version modifiée des formulaires a été transmise à l'Équipe spéciale chargée des thèmes pour examen lors de l'appel à propositions de thèmes de 2025;

---

<sup>3</sup> *Guide to participating in the Commission on Phytosanitary Measures of the International Plant Protection Convention* (Guide de participation aux sessions de la Commission des mesures phytosanitaires sous l'égide de la Convention internationale pour la protection des végétaux): <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd0310en>.

- l'Équipe chargée de la révision des directives pour les ateliers régionaux de la CIPV<sup>4</sup>, puisque les directives ont été publiées et appliquées à compter de 2024.

[10] **En novembre 2024**, le Comité s'est réuni à Rome afin de passer en revue les activités menées en 2024 par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat ainsi que par son propre Sous-Groupe et ses équipes et a approuvé leurs plans de travail pour 2025. Il a également soulevé la question cruciale de la dotation en ressources durable de l'Unité, dont plusieurs activités, y compris certaines qui correspondent à des fonctions essentielles de la CIPV, manquent toujours de fonds et de personnel.

[11] La réunion de novembre était l'occasion pour le Comité de discuter des réunions du Bureau de la CMP (ci-après «le Bureau») et du Groupe de la planification stratégique organisées en octobre 2024, ainsi que de recevoir des informations actualisées sur le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA), les ateliers régionaux de la CIPV organisés en 2024 et la Consultation technique de 2024 des organisations régionales de la protection des végétaux.

[12] Le Comité s'est penché sur les approches stratégiques à suivre pour sensibiliser les organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) et améliorer leur accès aux ressources en ligne de la CIPV servant au renforcement des capacités. Il a également indiqué que davantage de pays devaient adopter la solution ePhyto de la CIPV et procéder à des ECP pour évaluer et améliorer l'efficacité de leurs systèmes relatifs à la santé des végétaux.

[13] Lors de sa réunion de novembre 2024, le Comité a assisté à la présentation du nouveau Campus de la CIPV sur la santé végétale. Cette plateforme est actuellement élaborée en collaboration avec le Pôle de formation en ligne de la FAO et sera disponible en 2025.

[14] On trouvera de plus amples informations sur les résultats des réunions du Comité tenues en 2024 sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>5</sup>.

### **2.3. Collaboration entre le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes**

[15] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est pleinement résolu à renforcer sa collaboration avec le Comité des normes aux fins de l'élaboration de NIMP et de leur application selon une démarche plus harmonisée. Le renforcement de la collaboration exige que l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre soit financée différemment et que davantage de personnel y soit disponible pour des activités hors projet, ou que des fonds réservés aux projets soient mis à la disposition de l'Unité lorsqu'une norme est en cours d'élaboration afin de faciliter une approche synergique (comme il a été évoqué par le Groupe de la planification stratégique).

[16] À la lumière de ce qui précède, le Comité a amorcé des discussions afin de renforcer le statut de son représentant ou de sa représentante au Comité des normes. Il a également été proposé qu'un processus plus efficace soit mis en place aux fins de la communication et de l'archivage des questions relatives à la mise en œuvre repérées par le Comité des normes et que les présidents respectifs des réunions des deux comités prévues en mai 2025 assistent chacun à la réunion de l'autre comité.

[17] En outre, pour que la certification des facilitateurs des ECP soit transparente et inclusive, les membres du Comité des normes participent désormais pleinement aux travaux du conseil d'administration des dites évaluations en tant que membres.

---

<sup>4</sup> *Guidelines for IPPC regional workshops* (Directives pour les ateliers régionaux de la CIPV): <https://www.ippc.int/en/publications/87113/>.

<sup>5</sup> Rapports des réunions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/commission/capacity-development-committee/> (en anglais).

### 3. Activités du Sous-Groupe et des équipes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

#### 3.1. Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV

- [18] Le Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV s'est réuni deux fois en ligne pour superviser l'exécution des activités réalisées en 2024, apporter au besoin des contributions techniques et mettre la dernière main au plan de travail de l'Observatoire pour 2025 et l'approuver, comme il est indiqué dans le document présenté au titre du **point 12 de l'ordre du jour**.
- [19] Des rapports sur les activités de l'Observatoire ont été présentés lors de la 18<sup>e</sup> session de la CMP (2024) et des réunions de mai et de novembre 2024 du Comité. Il a été jugé que les contraintes financières étaient le principal obstacle à l'achèvement de toutes les activités prévues. Le Sous-Groupe s'est donc intéressé à la nécessité de mettre en place des ressources financières durables pour exécuter le plan de travail.
- [20] **L'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique** a démarré en août 2024 par la réalisation d'une enquête ouverte à toutes les parties contractantes. Elle a pour objet d'évaluer l'application de la recommandation de la CMP sur le commerce électronique par les parties contractantes à la CIPV et de produire des données de référence pour le suivi des stratégies phytosanitaires en matière de commerce électronique au niveau mondial. Le Sous-Groupe et l'Équipe du Comité chargée du commerce électronique ont examiné et mis à l'essai les différents supports.
- [21] Les résultats préliminaires de l'enquête ont été présentés pour examen au Sous-Groupe ainsi qu'à l'Équipe chargée du commerce électronique et sont présentés à la CMP au titre du **point 12 de l'ordre du jour**. Le rapport final et les principales recommandations de l'étude devraient être présentés à la CMP à sa 20<sup>e</sup> session (2026).
- [22] **L'étude de l'Observatoire de la CIPV sur la résistance aux antimicrobiens** a été lancée en 2023, comme suite à la demande formulée par la CMP à sa 17<sup>e</sup> session (2023) visant à ce qu'un éclairage soit apporté sur les risques phytosanitaires associés à l'utilisation de produits antimicrobiens et antifongiques pesant sur la santé des végétaux.
- [23] La première phase de l'étude porte sur la collecte de données sur l'utilisation d'antibiotiques à des fins de protection phytosanitaire, tandis que la deuxième phase est axée sur les fongicides. Les résultats préliminaires des deux phases ont été présentés à la CMP à sa 18<sup>e</sup> session (2024), lors de laquelle il a été décidé de limiter les fongicides concernés à ceux qui correspondent au concept «Une seule santé». Cette décision supposait de limiter la portée de l'enquête aux fongicides utilisés dans les systèmes de santé végétale, animale et humaine et de reporter la date butoir afin d'augmenter le nombre de participants.
- [24] Les enquêtes sur les antibiotiques et les fongicides ont été relancées en novembre 2024 moyennant des questionnaires simplifiés à des fins d'harmonisation avec les données recueillies précédemment. Les résultats de l'enquête ont été présentés pour examen au Sous-Groupe et sont présentés à la CMP au titre du **point 12 de l'ordre du jour**.
- [25] Afin de hiérarchiser les activités, conformément à la recommandation du Sous-Groupe, le Comité a modifié les degrés de priorité de la liste de thèmes de l'Observatoire de la CIPV. Le plan de travail de l'Observatoire pour 2025 comprend donc l'élaboration de la version définitive et la publication du rapport relatif aux études de l'Observatoire sur le commerce électronique et sur la résistance aux antimicrobiens. Une autre activité prioritaire en 2025 sera la conduite de la troisième enquête générale de la CIPV, qui était déjà une activité prioritaire du précédent plan de travail mais n'a pu être menée à bien par manque de fonds. En novembre 2024, le Gouvernement de la République de Corée a alloué 90 000 USD à cette activité.

[26] La réalisation **du suivi et de l'évaluation à mi-parcours des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030** est aussi une activité prioritaire qui était inscrite au précédent plan de travail, mais qui n'avait pu être concrétisée par manque de fonds. Compte tenu de son importance, elle reste prioritaire dans le plan de travail pour 2025, mais n'est toujours pas financée. Les modalités et les coûts estimatifs du suivi et de l'évaluation à mi-parcours des éléments du Programme de développement sont présentés au titre du **point 12 de l'ordre du jour**.

### 3.2. Équipe du Comité chargée du commerce électronique

[27] L'Équipe du Comité chargée du commerce électronique guide le programme de travail de la CIPV en ce qui concerne les éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV relatifs à la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide.

[28] Les principales activités de l'Équipe en 2024 ont notamment été les suivantes:

- réviser le plan de travail 2025 relatif au commerce électronique approuvé par le Comité à sa réunion de novembre 2024;
- réviser et mettre à l'essai le projet de questionnaire pour l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique avant sa diffusion en 2024;
- collaborer avec le secrétariat pour coordonner la séance sur le commerce électronique organisée en marge de la 18<sup>e</sup> session de la CMP (2024).

[29] On trouvera de plus amples informations sur les éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV relatifs au commerce électronique au titre du **point 12.3 de l'ordre du jour**.

### 3.3. Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4

[30] L'Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4) oriente les efforts faits par le secrétariat pour contribuer à la coordination mondiale de la lutte contre la race tropicale 4, comme l'avait demandé la CPM à sa 17<sup>e</sup> session (2023) puis de nouveau à sa 18<sup>e</sup> session (2024).

[31] L'Équipe chargée de *Fusarium* TR4 a tenu quatre réunions en ligne afin de mettre au point des supports de formation sur les activités de renforcement des capacités ci-après dans le cadre du projet d'appui de la FAO au programme de facilitation des échanges du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (GCP/INT/387/COM), qui cible les pays du COMESA:

- un cours pratique sur le diagnostic, dispensé en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- un cours en ligne sur la surveillance;
- le premier exercice de simulation pratique réalisé en Afrique avec un transfert de compétences du Bureau de la FAO pour la Mésoamérique.

[32] Des experts de l'Équipe chargée de *Fusarium* TR4 et des ONPV de l'Équateur, de la Nouvelle-Zélande et du Pérou ont également communiqué des observations en vue de renforcer l'exercice de simulation théorique, qui est un outil autodidactique de préparation à l'usage des pays. L'Équipe s'est réunie afin d'établir un plan de travail pour 2025 et, à cette occasion, a souligné qu'elle avait besoin de ressources supplémentaires. Cet aspect est abordé plus avant au titre du **point 14.4 de l'ordre du jour**.

### 3.4. Équipe du Comité chargée de la question de l'agrément d'entités tierces

[33] En mai 2023, le Comité a établi en son sein une équipe chargée de fournir des indications sur cet élément du Programme de développement. L'Équipe s'est réunie une fois, en mars 2024, afin d'examiner les commentaires issus des consultations sur le projet de spécification pour un guide de la CIPV sur les

audits dans le contexte phytosanitaire. La spécification a été approuvée par le Comité en 2024 et publiée sur le PPI<sup>6</sup>.

- [34] On trouvera de plus amples informations sur l'élément du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV relatif aux orientations sur le recours à des entités tierces au titre du **point 12.4 de l'ordre du jour**.

### 3.5. Équipe du Comité chargée des guides et des supports de formation de la CIPV

- [35] L'Équipe du Comité chargée des guides et des supports de formation oriente les activités du secrétariat en lien avec l'élaboration de supports de la CIPV sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités, ainsi qu'avec la gestion de la Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités.
- [36] L'Équipe chargée des guides et des supports de formation s'est réunie à distance en mars et en septembre 2024 afin d'examiner en profondeur la procédure d'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV. La version révisée de la procédure a été approuvée par le Comité en novembre 2024 et publiée sur le PPI<sup>7</sup>. Elle comprend des modifications qui rationalisent le processus, précisent les rôles et les responsabilités et améliorent la lisibilité.
- [37] L'Équipe contrôle également l'utilisation des cours en ligne et des guides de la CIPV et trouve des solutions pour améliorer l'utilisation et la lisibilité de ces produits et en encourager la traduction. Elle a noté que plus de 4 000 personnes s'étaient inscrites pour les six cours en ligne disponibles et que le recours aux guides de la CIPV avait considérablement augmenté au cours de l'année précédente. Elle a également noté les progrès accomplis au regard de la traduction des guides et des supports de formation de la CIPV dans d'autres langues officielles de la FAO, tâche qui ne pourrait être menée sans le soutien de plusieurs organisations partenaires. Des informations complémentaires sont données ci-dessous à la section 4 (Guides et supports de formation).

### 3.6. Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations

- [38] Les obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC) sont l'un des domaines de travail prioritaires de la CIPV, mais n'ont jamais bénéficié de ressources propres, ce qui signifie qu'il est difficile de maintenir des activités de base. En outre, le démarrage des travaux du Sous-Groupe du Comité chargé de ces obligations a été reporté en raison du manque de ressources et de la création du Sous-Groupe chargé du renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. L'Équipe chargée des ONC a donné la priorité à l'activation du Sous-Groupe correspondant, sous réserve de l'approbation du Comité et de la disponibilité des ressources.
- [39] En octobre 2024, la proposition consistant à ajouter une fonction aux pages de pays de la CIPV pour vérifier les certificats phytosanitaires a reçu l'appui du Groupe directeur ePhyto et de l'Équipe chargée des ONC. Cette fonctionnalité optionnelle prendra la forme d'un nouvel alinéa ajouté à la rubrique «Informations officielles connexes» sur les pages de pays du site de la CIPV, afin d'insérer un lien vers le système de l'ONPV pour vérifier les certificats phytosanitaires par numéro de certificat, code QR ou tout autre moyen disponible. Le Groupe directeur ePhyto a suggéré de désigner un point focal pour les

<sup>6</sup> Spécification pour le guide sur l'audit dans le contexte phytosanitaire (2021-009): <https://www.ippc.int/fr/publications/93804> (en anglais).

<sup>7</sup> *Procedure for the development of IPPC Guides and training materials* (Procédure d'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV): <https://www.ippc.int/en/publications/88591/>.

questions urgentes relatives aux certificats phytosanitaires, ce qui nécessiterait un examen plus approfondi.

- [40] Le formulaire de désignation des points de contact officiels a été mis à jour en 2023 et nécessite désormais le tampon d'une ONPV; toutefois, certaines ONPV ne disposant pas d'un tampon pouvaient difficilement satisfaire à cette exigence. Dans ce cas de figure, le secrétariat a accepté le formulaire lorsqu'une justification était apportée. Le Comité a pris note des préoccupations concernant la nécessité d'avoir une méthode de vérification fiable et est convenu de conserver les procédures existantes et de continuer d'accepter les formulaires exempts de tampon lorsque cette absence était justifiée.
- [41] Le Comité a approuvé le plan de travail pour 2025 de l'Équipe chargée des ONC, dont plusieurs activités sont sujettes à la disponibilité des fonds.

### 3.7. Équipe du Comité chargée de l'évaluation de la capacité phytosanitaire

- [42] En étroite collaboration avec l'Équipe du Comité chargée de l'évaluation de la capacité phytosanitaire, le secrétariat a réalisé d'importantes avancées au regard des ECP achevées en 2023 et en 2024. L'objectif principal était de favoriser l'exécution de stratégies de renforcement des capacités phytosanitaires nationales afin de passer du diagnostic à l'action, de remédier au manque de capacités, de mobiliser des ressources et de renforcer les systèmes de santé des végétaux. Par ailleurs, la collaboration au sein de l'équipe a permis de procéder à la certification de nouveaux facilitateurs ECP, ce qui a mené au développement du réseau mondial et à la diffusion de connaissances sur l'ECP.
- [43] Cette collaboration a également permis de diffuser et de faire connaître des activités liées à l'ECP et a ainsi contribué à améliorer la clarté et l'accessibilité.
- [44] Les activités à venir tendent à améliorer le processus et les mécanismes de l'ECP ainsi qu'à mettre en œuvre la feuille de route pour l'ECP approuvée par le Comité, dans la limite des fonds disponibles, et à donner des indications au sujet de l'ECP aux ONPV qui en font la demande.

### 3.8. Équipe du Comité chargée des projets

- [45] En 2024, l'Équipe du Comité chargée des projets a tenu deux réunions en ligne. Elles ont été l'occasion de discuter de la séance consacrée aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités (sous forme de webinaire) prévue pour 2025, ainsi que de la liste d'organisations ayant le statut d'observateur qui seront invitées à la réunion du Comité prévue en mai 2025.
- [46] L'Équipe chargée des projets a décidé de ne pas tenir le webinaire sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités en 2024, car son organisation entrerait en conflit avec la 18<sup>e</sup> session de la CMP et la Journée internationale de la santé des végétaux. À la place, elle a décidé de recadrer le thème de la séance et de l'organiser en mai 2025 sous la forme d'un webinaire intitulé *Smart Plant Health: What Does the Future Look Like?* (Santé des végétaux et solutions intelligentes – à quoi ressemble l'avenir?). Cette séance donnera la possibilité aux pays et aux responsables de projets de présenter des initiatives novatrices ou des innovations de pointe en matière de santé des végétaux. L'objectif est de créer une tribune dynamique en faveur de la mobilisation des donateurs, des possibilités de financement et de la collaboration au sein de la communauté phytosanitaire. L'un des temps forts de la séance sera une présentation de projets novateurs, comme l'application par l'Organisme international régional de santé végétale et animale (OIRSA) du métavers dans le domaine de la santé des végétaux.
- [47] En vue de renforcer la coopération, de faciliter l'échange d'informations et d'encourager plus d'interactions, l'Équipe chargée des projets a invité les organisations ci-après à assister à la réunion du Comité de mai 2025 en qualité d'observateurs:
- Commission européenne;
  - STDF;

- COLEAD;
- Agence allemande de coopération internationale (GIZ);
- AIEA;
- Banque mondiale;
- Centre for Agriculture and Bioscience International (CABI);
- Autorité européenne de sécurité des aliments;
- Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

[48] Cet engagement stratégique vise à améliorer la collaboration mondiale et à faciliter l'exécution de projets phytosanitaires.

### 3.9. Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition

[49] L'Équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition a examiné les ressources soumises en s'appuyant sur les critères et procédures de révision et d'approbation des ressources phytosanitaires mises à disposition en vue de leur publication sur le PPI<sup>8</sup>. Elle s'est réunie à distance en août et en septembre 2024 et a examiné quatre ressources mises à disposition. Elle est convenue que trois des ressources répondaient aux critères et pouvaient être publiées sur le PPI.

[50] On trouvera sur le PPI de plus amples informations sur les ressources mises à disposition<sup>9</sup>.

## 4. Guides et supports de formation

### 4.1. Nouveaux guides et supports de formation de la CIPV

[51] Les guides et supports de formation de la CIPV ci-après ont été révisés ou élaborés en 2024.

[52] **Guide de participation aux sessions de la Commission des mesures phytosanitaires de la Convention internationale pour la protection des végétaux**<sup>10</sup>. Ce nouveau guide introduit la CMP et donne des indications aux participants aux réunions de la Commission. On y explique en quoi les réunions de la CMP ont une place centrale, qui peut assister à ces réunions et comment celles-ci sont structurées. Le guide contient également une description des étapes de la préparation en vue d'une réunion de la CMP et propose des pratiques optimales et des conseils pour que la participation aux réunions soit efficace et qu'il y soit dûment donné suite. Des fonds du secrétariat ont été alloués à la traduction du guide dans toutes les langues officielles de la FAO.

[53] **Cours de formation en ligne sur les ONC**<sup>11</sup>. À l'origine, le cours de formation en ligne sur les ONC faisait partie d'un programme de formation bien plus vaste qui donnait également des informations sur la surveillance et la détermination de la situation des organismes nuisibles. Le cours sur les ONC a été révisé et constitue à présent une formation distincte qui peut être suivie en moins d'une heure.

---

<sup>8</sup> Critères et procédures de révision et d'approbation des ressources phytosanitaires mises à disposition en vue de leur publication sur le PPI: <https://www.ippc.int/en/publications/90112/> (en anglais).

<sup>9</sup> Ressources mises à disposition: <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/> (en anglais).

<sup>10</sup> *Guide to participating in the Commission on Phytosanitary Measures of the International Plant Protection Convention* (Guide de participation aux sessions de la Commission des mesures phytosanitaires sous l'égide de la Convention internationale pour la protection des végétaux): <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd0310enb>.

<sup>11</sup> Cours en ligne sur les obligations nationales en matière de communication d'informations (*version révisée*): <https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=fr&id=1196>.



- [54] **Cours de formation en ligne sur la surveillance et la détermination de la situation d'un organisme nuisible**<sup>12</sup>. La partie de la formation sur la surveillance et la détermination de la situation d'un organisme nuisible a été actualisée et mise en ligne en 2024. Ce cours vise à renforcer les systèmes nationaux de surveillance et à améliorer les activités de suivi et de détermination relatives aux organismes nuisibles. Il donne également des indications sur la façon dont il convient d'utiliser les résultats de la surveillance pour déterminer la situation d'un organisme nuisible et promeut les pratiques optimales pour respecter les obligations de signalement d'organismes nuisibles au titre de la CIPV.
- [55] **Supports de formation sur *Fusarium* TR4 (2023-002)**<sup>13</sup>. Les travaux visant à élaborer des supports de formation sur *Fusarium* TR4, y compris les supports relatifs à trois cours de formation, se sont achevés en mai 2024. La mise au point de cet ensemble complet d'outils a été financée par l'Union européenne, dans le cadre du projet d'appui de la FAO au programme de facilitation des échanges du COMESA (GCP/INT/387/COM).

#### 4.2. Cours de formation en ligne de la CIPV – récapitulatif des données sur les utilisateurs

- [56] Les cours en ligne sont un moyen pratique, intéressant et efficace de transmettre des connaissances techniques à un vaste public. Ils se prêtent à un apprentissage autonome et peuvent aussi être intégrés dans des programmes de formation nationaux ou servir dans le cadre de démarches d'apprentissage hybrides.
- [57] Le Pôle de formation en ligne de la FAO et le COLEAD recueillent tous deux des informations sur les personnes qui s'inscrivent aux cours proposés sur leurs plateformes. Les informations relatives aux cours en ligne de la CIPV sont communiquées à l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre lorsqu'elle en fait la demande.
- [58] En septembre 2024, 4 085 personnes s'étaient inscrites aux cours de formation en ligne de la CIPV. Ce nombre comprend tous les participants enregistrés depuis la mise en ligne des cours. Parmi ces personnes, 765 avaient obtenu des certificats ou des badges, soit une augmentation par rapport au chiffre de 497 personnes enregistré en janvier 2024. Dix-neuf pour cent des participants avaient achevé des formations avec succès.
- [59] Trente-huit pour cent des participants étaient des femmes. Quarante-deux pour cent des personnes formées venaient d'Afrique, 30 pour cent d'Asie, 14 pour cent d'Europe et d'Asie centrale, 6 pour cent d'Amérique du Nord, 4 pour cent d'Amérique du Sud et 3 pour cent d'Océanie.

#### 4.3. Remerciements aux experts qui ont contribué à élaborer les guides

- [60] L'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV est une activité cruciale qui requiert un investissement de temps considérable de la part de chaque expert concerné ainsi que de la direction et du secrétariat du Comité. Le Comité invite la CMP à saluer les contributions exceptionnelles des membres des groupes de travail ayant participé à l'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV publiés en 2024 et à les remercier. La liste de ces experts figure à l'appendice 2.

---

<sup>12</sup> Cours de formation en ligne sur la surveillance et la détermination de la situation d'un organisme nuisible: <https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=fr&id=1212>.

<sup>13</sup> Supports de formation sur *Fusarium* TR4: <https://ippc.int/en/core-activities/capacity-development/programmes/ippc-global-coordination-on-fusarium-oxysporum-f-sp-cubense-tropical-race-4-tr4/>.

#### 4.4. Traductions et remerciements aux traducteurs et aux correcteurs d'épreuves qui ont assuré des services à titre gracieux

- [61] Faisant suite à la demande de traduction des guides et des supports de formation adressée par la CMP à sa 16<sup>e</sup> session (2022) et à sa 17<sup>e</sup> session (2023), le secrétariat a fait des progrès considérables en 2024 concernant la traduction des guides et des cours en ligne de la CIPV. En 2025, un guide en espagnol, deux guides en français, un guide en russe et le guide sur la participation aux sessions de la CMP dans toutes les langues officielles de la FAO devraient être publiés. Deux cours en ligne en espagnol et quatre en français devraient également être disponibles en 2025.
- [62] On trouve à l'appendice 1 le tableau qui présente l'état d'avancement de la traduction des guides et des supports de formation de la CIPV, à savoir les documents qui ont été publiés en 2024 et ceux qui sont en cours de traduction et devraient être disponibles en 2025, grâce aux traductions faites à titre gracieux par des institutions.
- [63] La traduction des guides et des cours de formation en ligne de la CIPV repose sur le généreux concours des parties contractantes, des partenaires et des donateurs. Ce soutien peut revêtir la forme d'un apport de fonds visant à couvrir les coûts associés à la traduction ou d'une offre de services de traduction sans contrepartie financière<sup>14</sup>.
- [64] Avant d'être publié, chaque guide ou support de formation traduit est relu par un locuteur de langue maternelle ayant une bonne maîtrise des notions et de la terminologie phytosanitaires. Le secrétariat invite la CMP à remercier les bénévoles qui se chargent de cette tâche importante et dont la liste se trouve à l'appendice 2.

#### 5. Informations actualisées sur les activités de communication

- [65] En 2024, le Comité s'est attaché à encourager davantage les activités de communication et a approuvé l'élaboration d'un plan de communication, conformément à la Stratégie de communication de la CMP pour 2023-2030, en vue d'inclure plusieurs supports et projets supplémentaires de mise en œuvre et de renforcement des capacités, qui sont les suivants:
- *FAO support to COMESA trade facilitation programme* (GCP/INT/387/COM) (Appui de la FAO en faveur du programme de facilitation des échanges du COMESA);
  - *Strengthening Food Control and Phytosanitary Capacities and Governance* (GCP/GLO/949/EC) (Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire);
  - des activités de communication propres à appuyer la publication du guide de la CIPV sur le commerce électronique, les éléments du Programme de développement dans leur ensemble et l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique.
- [66] Chaque thématique inscrite au plan de communication était appuyée par des campagnes de communication, mises en œuvre par les moyens et canaux de communication les plus pertinents, avec pour objectif d'accroître la portée des actions et la sensibilisation. Grâce à des financements destinés à des projets prioritaires, des supports de communication ont été établis sur des thèmes prioritaires, comme des affiches concernant les exercices de simulation d'intervention d'urgence en cas de *Fusarium* TR4, une note d'information sur le projet de la CIPV en Chine et une vidéo sur l'ECP (l'élaboration devant se terminer en 2025).

---

<sup>14</sup> Pour convenir de la manière dont votre organisation peut apporter sa contribution, veuillez contacter le secrétariat de la CIPV à l'adresse [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org).

- [67] En 2024, les thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités ont également été abordés lors de plusieurs manifestations, dont deux manifestations tenues en marge de la session de la CMP et ayant attiré un grand nombre de participants, une sur le [commerce électronique](#) et l'autre sur [Fusarium TR4](#), et ont fait l'objet de présentations pendant la [manifestation sur l'orientation organisée en marge de la session de la CMP](#). Le commerce électronique et la solution ePhyto faisaient partie des principaux sujets abordés lors de l'édition 2024 de la Journée internationale de la santé des végétaux, dont le thème était «Santé des végétaux, commerce sans risque et technologies numériques». Le secrétariat a également organisé une manifestation sur le rôle essentiel de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé», en marge de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture, en 2024<sup>15</sup>.
- [68] Les pages du PPI consacrées aux systèmes phytosanitaires ont été mises en ligne en 2019 afin de servir de ressources à la communauté phytosanitaire et de présenter en un même endroit des informations techniques pertinentes sur des questions phytosanitaires. Lors d'une réunion tenue en 2024, le Comité a approuvé une proposition consistant à mettre à jour ces pages pour qu'elles soient plus faciles à utiliser et à trouver, plus lisibles et mieux agencées. La mise à jour permettra également de tenir compte des principaux domaines thématiques du Campus de la CIPV sur la santé végétale (**point 14.1 de l'ordre du jour**). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une recommandation plus générale formulée par le Comité, qui avait préconisé que le secrétariat continue d'améliorer la structure du PPI, en s'attachant particulièrement à améliorer la navigation et à rendre les ressources essentielles plus faciles à trouver.

## 6. Recommandations du Comité à la CMP à sa 19<sup>e</sup> session (2025)

- [69] À l'occasion de sa réunion de novembre 2024, le Comité s'est penché sur les principales recommandations qui devraient être portées à l'attention de la CMP à sa 19<sup>e</sup> session (2025).
- [70] De façon générale, le Comité souhaite demander à la CMP et au Comité financier de la CIPV de s'assurer que les activités de base de la CIPV soient correctement financées, étant donné que les décisions prises par la CMP, le Bureau et le Comité concernant la mise en œuvre et le renforcement des capacités ne s'accompagnent généralement pas d'une allocation de ressources (pour l'Observatoire de la CIPV, le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, la coordination mondiale concernant *Fusarium* TR4, l'ECP et les guides). Jusqu'à présent, l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre s'est appuyée sur des ressources extrabudgétaires, ce qui limite sa capacité d'élaborer rapidement des supports de formation sur les NIMP.
- [71] Par conséquent, notant que les effectifs de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre ne lui suffisent pas pour assumer sa charge de travail actuelle et remplir sa mission, le Comité demande au Comité financier de la CIPV d'envisager de **créer trois postes inscrits au budget ordinaire dans l'Unité, en plus des trois postes existants**<sup>16</sup>, comme il a été indiqué dans l'évaluation de 2015 relative au renforcement du secrétariat<sup>17</sup> et souligné lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique en 2024<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> Manifestation sur l'approche «Une seule santé» en marge de la session du Comité de l'agriculture: <https://ippc.int/en/events/webinars/coag-29-side-event-plant-health-why-is-it-crucial-for-the-success-of-one-health/> (en anglais).

<sup>16</sup> Organigramme et liste du personnel de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre: <https://www.ippc.int/fr/publications/91133/> (en anglais).

<sup>17</sup> Rapport sur le renforcement du secrétariat de la CIPV (2015): [https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2020/05/ippc\\_secretariat\\_enhancement\\_evaluation\\_report\\_final\\_1.pdf](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2020/05/ippc_secretariat_enhancement_evaluation_report_final_1.pdf) (en anglais).

<sup>18</sup> Document du Groupe de la planification stratégique sur l'élaboration de normes internationales et d'indications (2024): <https://www.ippc.int/en/publications/93863/> (en anglais).

- [72] Le Comité demande également au Comité financier d'**approuver l'octroi de ressources financières servant à réaliser les activités de base de la CIPV**: ONC (50 000 USD par an provenant du budget ordinaire et du Fonds fiduciaire multidonateurs); ECP (50 000 USD par an provenant du budget ordinaire et du Fonds fiduciaire multidonateurs); renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, y compris la coordination mondiale concernant *Fusarium* TR4 (50 000 USD par an provenant du budget ordinaire et du Fonds fiduciaire multidonateurs); fonctionnement global de l'Observatoire de la CIPV (50 000 USD par an provenant du budget ordinaire et du Fonds fiduciaire multidonateurs); élaboration de guides et de supports de formation. Ces fonds ne peuvent se substituer à la stabilisation des effectifs de l'Unité, mais ils aideraient à réaliser des progrès dans les domaines de travail concernés.
- [73] Le Comité recommande également que les supports de mise en œuvre et de renforcement des capacités de la CIPV soient davantage promus. La création du **Campus de la CIPV sur la santé végétale**, plateforme numérique qui rassemble tous les supports relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités en fonction de divers parcours d'apprentissage, devrait répondre en partie aux préoccupations de nombreuses parties prenantes et d'autres partenaires pour ce qui est de la difficulté à explorer le PPI et à trouver lesdits supports. Dans le même ordre d'idée, le Comité souhaite encourager les parties contractantes à la CIPV à intégrer des supports de formation du Campus dans leurs programmes nationaux de formation destinés au personnel des ONPV, ainsi qu'à se rapprocher des universités dans leurs pays.
- [74] Enfin, en vue d'améliorer la proposition de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, le Comité encourage et recommande l'utilisation du tableau mettant en relation des NIMP et des guides et des supports de formation (présenté dans le document CPM 2025/13). La disposition du tableau devrait permettre aux parties contractantes de mieux repérer les lacunes en matière de mise en œuvre.

## Recommandations

- [75] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:
- 1) *prendre note* des activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en 2024;
  - 2) *prendre note* des activités du Sous-Groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV ainsi que des activités des équipes du Comité chargées des thèmes suivants: commerce électronique, *Fusarium* TR4, agrément d'entités tierces, guides et supports de formation de la CIPV, obligations nationales en matière de communication d'informations, évaluation de la capacité phytosanitaire, projets et ressources mises à disposition;
  - 3) *reconnaître* que les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités ne sont pas suffisamment financées;
  - 4) *demander* la création de trois postes supplémentaires financés sur le budget ordinaire dans l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, afin que l'Unité puisse s'acquitter de son mandat principal, comme il a été recommandé dans le cadre de l'évaluation de 2014 relative au renforcement du secrétariat;
  - 5) *demander* que des ressources financières adéquates soient allouées aux activités de base et aux activités prioritaires de la CIPV qui ne sont pas du tout ou pas suffisamment financées: 50 000 USD par an au titre des obligations nationales en matière de communication d'informations, 50 000 USD par an au titre de l'évaluation de la capacité phytosanitaire, 50 000 USD par an au titre du renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, y compris de la coordination mondiale concernant *Fusarium* TR4, 50 000 USD par an au titre du fonctionnement global de l'Observatoire de la CIPV, ainsi que des ressources au titre de l'élaboration de guides et de supports de formation;

- 6) *encourager* les parties contractantes à envisager de faire don de ressources par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV ou à apporter des contributions en nature afin de favoriser la progression des activités susmentionnées;
- 7) *encourager* la promotion du Campus de la CIPV sur la santé végétale et mieux faire connaître les supports disponibles de la CIPV en matière de mise en œuvre et de renforcement des capacités;
- 8) *encourager* les parties contractantes à soumettre des thèmes relatifs à la mise en œuvre dans le cadre de l'appel à propositions de 2025;
- 9) *encourager* les comités d'organisation des ateliers régionaux de la CIPV à consacrer, lors des ateliers régionaux de 2025, des séances à la définition des problèmes liés à la mise en œuvre et à la collecte de retours d'information auprès des parties contractantes;
- 10) *remercier* les experts qui ont pris part à l'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV pour leurs contributions exceptionnelles;
- 11) *saluer* la contribution des correcteurs d'épreuves, dont l'aide précieuse a permis de vérifier l'exactitude des traductions des guides et des supports de formation de la CIPV.

## APPENDICE 1: Récapitulatif de l'état d'avancement des traductions des guides et des cours de formation en ligne (2024-2025)

Titre du guide ou de la formation	Type	Langue	Partenaire	Publication
<i>Guide sur la situation d'un organisme nuisible – Comprendre les principales exigences pour la détermination de la situation phytosanitaire d'un organisme nuisible</i>	Guide	Français	COLEAD <sup>19</sup>	2024
Réglementation des matériaux d'emballage en bois	Guide	Français	COLEAD	2024
<i>E-commerce: A guide to managing the pest risk posed by goods ordered online and distributed through postal and courier pathways</i> (Commerce électronique: guide de gestion du risque phytosanitaire posé par les marchandises commandées en ligne et acheminées par la voie postale et par des services de livraison rapide)	Guide	Espagnol	COSAVE <sup>20</sup>	2024
Obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC)	Cours de formation en ligne	Français	Union européenne <sup>21</sup>	2024
Surveillance et détermination de la situation d'un organisme nuisible	Cours de formation en ligne	Français	Union européenne	2024
Réglementation des matériaux d'emballage en bois	Guide	Espagnol	NAPPO <sup>22</sup>	2025
Préparation aux situations d'urgence	Guide	Russe	FGBU «VNIIKR» <sup>23</sup>	2025
Préparation aux situations d'urgence	Guide	Français	COLEAD	2025
<i>IPPC Guide to Resource Mobilization: Promoting contracting party partnerships</i> (Guide de mobilisation de ressources: promouvoir les partenariats auprès des parties contractantes)	Guide	Français	COLEAD	2025
Participation aux sessions de la CMP de la CIPV	Guide	Toutes les langues officielles de la FAO	Fonds de la CIPV	2025
Inspection phytosanitaire	Cours de formation en ligne	Espagnol	COSAVE et IICA <sup>24</sup>	2025
Analyse du risque phytosanitaire	Cours de formation en ligne	Espagnol	OIRSA <sup>25</sup>	2025

<sup>19</sup> Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement.

<sup>20</sup> Comité de santé végétale du Cône Sud.

<sup>21</sup> *Strengthening Food Control and Phytosanitary Capacities and Governance* (GCP/GLO/949/EC) (Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle des produits alimentaires et sur le plan phytosanitaire).

<sup>22</sup> Organisation nord-américaine pour la protection des plantes.

<sup>23</sup> Ensemble des centres russes de quarantaine végétale (institution budgétaire de l'État fédéral).

<sup>24</sup> Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

<sup>25</sup> Organisme international régional de santé végétale et animale.

<b>Titre du guide ou de la formation</b>	<b>Type</b>	<b>Langue</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Publication</b>
Systèmes de certification phytosanitaire à l'exportation	Cours de formation en ligne	Français	Fonds fiduciaire multidonateurs (Canada)	2025
Inspection phytosanitaire	Cours de formation en ligne	Français	COLEAD	2025
Analyse du risque phytosanitaire	Cours de formation en ligne	Français	COLEAD	2025

## **APPENDICE 2: Remerciements aux experts et aux correcteurs d'épreuves pour leurs contributions aux guides et aux supports de formation de la CIPV**

### **1. Guide to participating in the Commission on Phytosanitary Measures of the International Plant Protection Convention (Guide de participation aux sessions de la Commission des mesures phytosanitaires sous l'égide de la Convention internationale pour la protection des végétaux)**

- Thorwald GEUZE (Royaume des Pays-Bas);
- Ezequiel FERRO (Argentine);
- Melisa Graciela NEDILSKYJ (Argentine);
- Magda GONZALEZ ARROYO (Costa Rica);
- Stephanie BLOEM (États-Unis d'Amérique);
- Ngatoko TA NGATOKO (Îles Cook).

### **2. Supports de formation relatifs aux exercices de formation concernant *Fusarium* TR4; cours pratique sur le diagnostic, cours en ligne sur la surveillance et exercice de simulation pratique**

#### *a) Exercice de simulation pratique*

- Raixa LLAUGER (Bureau de la FAO pour la Mésoamérique);
- Jaime CARDENAS LOPEZ (Bureau de la FAO pour la Mésoamérique).

#### *b) Cours pratique sur le diagnostic*

- Pooja MATHUR (laboratoire mixte FAO-AIEA);
- Joanna Beata JANKOWICZ-CIESLAK (laboratoire mixte FAO-AIEA);
- Isabel CALLE (Colombie);
- Mariluz Ayala VASQUEZ (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4);
- Diane MOSTERT (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4, Université de Stellenbosch);
- Chunyu LI (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4, Académie des sciences agricoles de Guangdong).

#### *c) Cours en ligne sur la surveillance*

- Altus VILJOEN (Université de Stellenbosch);
- Giovanna Guadalupe FONSECA VIVANCO (Équateur);
- Julian SMITH (Rothamsted Research);
- Malisa Graciela NEDILSKYJ (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4, SENASA);
- Nancy Jiméne VILLEGAS (OIRSA);
- Jamisse AMISSE (Institut de recherche agricole du Mozambique);
- Ivan RWOMUSHANA (CABI);
- Antonia VAZ (Mozambique);
- Afonso SITOLE (Mozambique).

#### *d) Exercice de simulation théorique*

- Monica GALLO LARA (GIZ);
- Maria Cristina SOSA SOSA (Équateur);
- Marco Vinicio CACARÍN PINAN (Équateur);



- Fanny Consuelo TENORIO CHIC (Équateur);
- Jessica ROCHE (Nouvelle-Zélande);
- Carlos Ruben TORRES LIMACHE (Pérou);
- Orlando Antonio DOLORES SALAS (Pérou).

**3. Correcteurs d'épreuves qui ont apporté des contributions précieuses en vérifiant l'exactitude des traductions des guides et des supports de formation de la CIPV:**

- Abdeljelil BAKRI (français);
- Bruno GALLANT (français);
- Cecilia GARCÍA SAMPEDRO (espagnol);
- Ernest NKOUM METOU`OU (français);
- Jean-Louis TSHISAMBU MAMBA (français);
- Konan L. KOUAME (français).